

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS Arrêtés au 31 décembre 2010

Tels qu'ils seront soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire du 09 Mai 2011

BILAN CONSOLIDÉ Arrêté au 31 décembre 2010			unité en milliers de Dinars
ACTIF	31/12/10	31/12/09	
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	235 046	296 576	
Créances sur les établissements bancaires et financiers	338 397	267 370 (*)	
Créances sur la clientèle	2 733 683	2 311 193 (*)	
Portefeuille titres commercial	349 807	352 148	
Portefeuille d'investissement	11 381	25 438 (*)	
Titres mis en équivalence	14 002	259	
Valeurs immobilisées	169 228	153 879 (*)	
Autres actifs	179 424	183 463 (*)	
Impôt différé	2 581	24 549	
TOTAL ACTIF	4 033 550	3 614 875 (*)	
PASSIF			
Banque Centrale et CCP	100 000	-	
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	135 323	241 680 (*)	
Dépôts et avoirs de la clientèle	3 230 371	2 795 146 (*)	
Emprunts et ressources spéciales	89 038	123 998	
Autres passifs	139 536	177 515 (*)	
TOTAL PASSIF	3 694 268	3 338 339 (*)	
INTERETS MINORITAIRES	19 221	21 906 (*)	
CAPITAUX PROPRES			
Capital	168 750	168 750	
Réserves	108 370	80 502 (*)	
Actions propres	(280)	(1 665)	
Autres capitaux propres	89 010	85 757	
Résultats reportés	(94 246)	(107 580) (*)	
Résultat consolidé	48 458	28 866 (*)	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	320 061	254 630 (*)	
TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES	4 033 550	3 614 875 (*)	
(*) Données retraitées en pro-forma (Cf. notes aux états financiers –base de mesure et principes comptables pertinents appliqués - note 2.17).			
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ Arrêté au 31 décembre 2010			unité en milliers de Dinars
PASSIFS EVENTUELS	31/12/10	31/12/09	
Cautions, avals et autres garanties données	305 991	432 675	
Crédits documentaires	319 535	286 905	
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	625 526	719 580	
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement donnés	151 287	259 195	
Engagements sur titres	38	282	
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	151 325	259 477	
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues	587 475	612 803	
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	587 475	612 803	
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ Période du 01.01.2010 au 31.12.2010			unité en milliers de Dinars
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	Exercice 2010	Exercice 2009	
Intérêts et revenus assimilés	191 690	166 680 (*)	
Commissions (en produits)	50 422	47 463 (*)	
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	36 329	34 041 (*)	
Revenus du portefeuille d'investissement	5 728	1 045 (*)	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	284 169	249 229 (*)	
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	(99 603)	(87 827)	
Commissions encourues	(3 087)	(2 385)	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(102 690)	(90 212)	
PRODUIT NET BANCAIRE	181 479	159 017 (*)	
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif	(10 110)	(28 245) (*)	
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	4 380	6 373 (*)	
Autres produits d'exploitation	7 627	2 527 (*)	
Frais de personnel	(60 387)	(55 155)	
Charges générales d'exploitation	(27 642)	(23 270) (*)	
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(12 298)	(8 586) (*)	
RESULTAT D'EXPLOITATION	83 049	52 660 (*)	
Quote part dans les résultats des sociétés mise en équivalence	567	(20)	
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	(4 438)	515 (*)	
Impôt sur les bénéfices	(26 248)	(20 466)	
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	52 931	32 689 (*)	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	52 931	32 689 (*)	
Part de résultat revenant aux minoritaires	(4 472)	(3 823)	
RESULTAT NET CONSOLIDE DE LA PERIODE	48 458	28 866 (*)	
Effet des modifications comptables	(744)		
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	47 714	28 866 (*)	
Résultat de base par action (en DT)	1,436	0,961 (*)	
Résultat dilué par action (en DT)	1,306	0,887 (*)	
(*) Données retraitées en pro-forma (Cf. notes aux états financiers –base de mesure et principes comptables pertinents appliqués - note 2.17).			
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉ Période du 01.01.2010 au 31.12.2010			unité en milliers de Dinars
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors portefeuille d'investissement)	235 916	220 417	
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(30 602)	(84 507)	
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements Bancaires et financiers	(21 069)	(50 255)	
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(497 349)	(288 549)	
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	416 440	405 575	
Titres de placement	45 602	(17 819)	
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(72 317)	(56 697)	
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(48 208)	(50 455)	
Impôt sur les bénéfices	(2 368)	(1 843)	
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	26 045	75 867	
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements	25 763	3 221	
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement	4 769	5 599	
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(16 077)	(52 956)	
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement	14 455	(44 136)	
Activités de financement			
Emissions d'actions	(6 216)	65 675	
Emission / Remboursement d'emprunts	(29 800)	(59 000)	
Augmentation / diminution ressources spéciales	(2 309)	(2 861)	
Dividendes et autres distributions	(1 839)	(685)	
Flux de trésorerie net provenant des activités de financements	(40 164)	3 129	
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	336	34 860	
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	330 445	295 585	
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	330 781	330 445	

EXTRAIT DES NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2010

1.1. Référentiel comptable
Les états financiers consolidés du groupe Attijari bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :
- la norme comptable générale (NCT 1);
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38); et
- les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001.
Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation
1.2.1. Périmètre
Le périmètre de consolidation du groupe Attijari Bank comprend :
- la société mère : Attijari Bank;
- les filiales : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ; et
- les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

1.2.2. Méthodes de consolidation
1.2.2.1. Sociétés consolidées par intégration globale
Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.
Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :
- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.
Par ailleurs, le contrôle est présumé exister des lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détient une fraction supérieure à la sienne.
La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.2.2. Sociétés mises en équivalence
Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

Rapport des commissaires aux comptes Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2010

Messieurs les actionnaires de d'ATTIJARI BANK,
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe ATTIJARI BANK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.
1. Opinion sur les états financiers consolidés
Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe ATTIJARI BANK, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêté au 31 décembre 2010, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 320 061 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 48 458 KDT.
1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés
La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.
2. Responsabilité des commissaires aux comptes
Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.
Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
3. Opinion sur les états financiers consolidés
Les états financiers de la filiale ATTIJARI LEASING dont la contribution dans la formation des résultats consolidés s'élève à 12% et ayant servi à la préparation des états financiers consolidés ne sont pas définitifs et n'ont pas fait l'objet de rapport d'audit. A notre avis, et sous réserve de l'impact du point exposé ci-dessus, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.
Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les dotations aux provisions additionnelles en résultat de l'exercice 2010, ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers (Bases de mesures et principes comptables appliqués, note 2.3 et note explicative n°3). Le groupe a ainsi réparti le montant additionnel des provisions sur les créances compromises et en contentieux en fonction notamment de leur durée de séjour, en vue d'accroître le taux de couverture des engagements douteux par les provisions dans la perspective d'atteindre le taux de 70% recommandé par la BCT. Les dotations aux provisions additionnelles comptabilisées, à ce titre, s'élèvent à 9 315 KDT. Le même traitement adopté en 2009 a donné lieu à des provisions additionnelles comptabilisées en résultat de l'exercice pour 28 355 KDT.
II. Rapport sur les vérifications spécifiques
Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.
Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice.

AMC Ernst & Young
Nouredine HAJJI



Tunis, le 19 Avril 2011



CNF - Cabinet Neji Fethi
Fethi NEJI